

FRONTENAC (QUÉ.)—LA RECHERCHE  
DE PÉTROLE

Question n° 1441—**M. Dumont:**

1. Un permis a-t-il été accordé à l'organisme (compagnie) O-Katta Ltée pour la recherche de pétrole dans le canton d'Inverness, circonscription de Frontenac?

2. Dans l'affirmative, à quelle date ce permis a-t-il été accordé?

3. La compagnie a-t-elle publié un rapport de ces recherches?

4. D'autres compagnies ont-elles des permis pour recherches dans la circonscription de Frontenac?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources):**

1. Aucun permis fédéral n'a été accordé pour la recherche de pétrole dans la circonscription de Frontenac, Ontario.

2. Ne s'applique pas.

3. Ne s'applique pas.

4. Non.

EXPO '67—LE REMBOURSEMENT DU PRÊT  
GARANTI

Question n° 1442—**M. Hales:**

1. Le prêt de 35 millions de dollars consenti par cinq banques à charte à la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 et garanti par le gouvernement fédéral et la province de Québec, en conformité des dispositions de l'article 12 de la loi sur la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967, a-t-il été remboursé à part égale par les deux gouvernements?

2. Si oui, quand le gouvernement fédéral a-t-il payé sa part?

3. Quand la province de Québec a-t-elle remboursé sa part?

4. Le remboursement du prêt était-il en espèces?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):**

1. Oui.

2 et 3. Le 3 juillet 1968.

4. Oui.

LES CHAUFFEURS DE LA GRC

Question n° 1453—**M. Robinson:**

1. Combien de personnes sont employées à titre de chauffeurs par la Gendarmerie royale, à qui ces personnes servent-elles de chauffeurs, où sont-elles affectées et combien de voitures requiert ce service?

2. Les chauffeurs de la Gendarmerie royale ont-ils d'autres fonctions précises à remplir et, dans l'affirmative, quelles sont-elles et quelles sont les qualités requises du personnel de la Gendarmerie royale appelé à assurer ce service?

3. Combien de personnes à l'emploi de la Gendarmerie royale remplissent des fonctions uniquement rattachées aux cérémonies, au cours de leur formation ou dans leur emploi?

**L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général):** 1. La Gendarmerie royale du Canada n'emploie pas de membres de son personnel exclusivement à titre de chauffeurs. Il y a 47 membres, désignés sous le nom de «chauffeurs-membres civils», qui sont employés pour

[L'hon. M. Basford.]

accomplir diverses fonctions aux endroits indiqués ci-dessous. Aucun membre n'est désigné comme chauffeur d'une personne en particulier et aucune voiture n'est attribuée à un chauffeur-membre désigné. Lorsque la situation le permet, les voitures sont mises en commun et utilisées au besoin. Division «QG», Ottawa (Ontario), 9; Division «A», Ottawa (Ontario), 5; Division «B», St-Jean (Terre-Neuve), 1; Division «C», Montréal (Québec), 2; Division «D», Winnipeg (Manitoba), 2; Division «E», Victoria (Colombie-Britannique), 2; Division «E», Vancouver (Colombie-Britannique), 2; Division «F», Regina (Saskatchewan), 1; Division «DEPOT», (Formation) Regina (Saskatchewan), 5; Division «H», Halifax (Nouvelle-Écosse), 3; Division «J», Fredericton (Nouveau-Brunswick), 1; Division «K», Edmonton (Alberta), 5; Division «N», (Formation) Ottawa (Ontario), 4; Division «O», Toronto (Ontario), 2; Division «P», (Formation) Mynarski Park (Alberta), 3.

2. Oui: a) Chauffeurs de voitures cellulaires. C'est une attribution qui découle d'ententes signées avec les provinces au sujet du travail de police; b) Transport de documents de sécurité, du courrier et de pièces à conviction; c) Transport du personnel de service; d) Autres services analogues, s'il y a lieu.

3. La fanfare de la Gendarmerie royale du Canada, 41 membres; le carrousel de la Gendarmerie royale du Canada, 51 membres; total, 92 membres.

LES IMPORTATIONS D'AGNEAU

Question n° 1458—**M. McQuaid:**

1. Au cours des mois écoulés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1968 et le 31 décembre 1968, combien de livres d'agneau ont été importées au Canada en provenance a) de la Nouvelle-Zélande, b) d'Australie?

2. Combien l'importateur canadien a-t-il payé en moyenne la livre de cet agneau?

3. Combien de livres de cette viande d'agneau importée a-t-on fait entrer dans la province de l'Île du Prince-Édouard au cours de la période précitée?

4. Au cours de la même période, combien a-t-on payé en moyenne au cultivateur canadien a) l'agneau vivant, b) l'agneau préparé?

5. Combien a-t-on payé en moyenne aux cultivateurs de l'Île du Prince-Édouard?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Le Bureau fédéral de la statistique nous fournit les renseignements ci-après: 1. Agneau importé au Canada entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1968: a) de Nouvelle-Zélande, 24,920,300 livres; b) d'Australie, 9,444,600.

2. Le prix moyen de la livre d'agneau importé en 1968, f.o.b. point de consignment dans le pays d'exportation, non compris les frais de transport, d'assurance et autres, était: Nouvelle-Zélande, \$0.24; Australie, \$0.31.